

LÉGISLATION DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

1. Que le conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges sera saisi, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 6 juillet 2026, à 19h00, au Centre communautaire, au 33, rue de l'Église, d'une demande de dérogation mineure;
2. Que la demande de dérogation mineure vise à autoriser, **au 54, rue des Gradins**, la construction d'un garage privé attaché en cour avant secondaire avec un empiètement de 7,09 mètres dans la marge de recul avant alors que le deuxième paragraphe du premier alinéa de l'article 127 du *Règlement numéro 15-674 de zonage* stipule qu'un bâtiment accessoire attaché est permis dans une cour avant, sans empiéter dans la marge de recul avant prescrite à la grille des spécifications. Cette dernière pour la zone H1-208 prescrit une marge de recul avant de 8 mètres;
3. Que cette demande sera présentée au comité consultatif d'urbanisme, conformément aux dispositions du *Règlement numéro 89-189 régissant les dérogations mineures*;
4. Que dans le cas où le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement;
5. Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet présenté en les faisant parvenir par écrit à la greffière de la Municipalité, avant la tenue de la séance précitée, ou en s'y présentant pour faire valoir ses commentaires verbalement.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 15 juin 2026.

Avis numéro : 2026-60



Marie-Noël Duclos
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin);
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église);
3. Garage municipal (4070, avenue Royale);
4. Site web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 15 juin 2026.

Marie-Noël Duclos

Marie-Noël Duclos
Greffière